

## LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL EN 2016 QUELLES ÉCHÉANCES ET PÉRIODICITÉS ? QUELLES TRAÇABILITÉS ?

A Paris

MARDI 5 AVRIL 2016

au Procope  
13, rue de l'Ancienne Comédie  
75006 PARIS

Avant le 7 mars 2016, les entreprises doivent organiser les nouveaux entretiens professionnels prévus par la loi du 5 mars 2014, consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi.

Que se passe-t-il après cette échéance ? Quels entretiens doivent-êtré programmés et comment s'articulent-ils avec l'entretien bisannuel ? Un « écrit » spécifique doit-il être prévu pour chacun de ces entretiens ?

Centre Inffo et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon vous proposent de présenter les réponses aux questions que lui posent actuellement les entreprises et de profiter de cette matinale de la formation dans les entreprises pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel.

### PROGRAMME

- 8h** Accueil
- 8h30** Au programme, les questions suivantes :
- L'abondement correctif est-il dû en cas de non-respect des échéances et en particulier de l'échéance du 7 mars 2016 ?
  - Quels entretiens professionnels doivent programmer les entreprises en 2016 ?
  - Quelles articulations entre les périodicités des entretiens bisannuels et les entretiens suite à des absences ?
  - Faut-il prévoir deux « traces » distinctes selon les entretiens ?
- 10h** Fin de la matinale

#### INTERVENANTE

Valérie Michelet,  
chargée d'études à la direction Juridique, Centre Inffo

A Lyon

JEUDI 7 AVRIL 2016

à la CCI formation Lyon Métropole  
36 rue Sergent Michel Berthet  
69009 Lyon

Contact : Elise Palmigiani - Tel : 04 72 53 88 15  
Courriel : palmigiani@lyon.cci.fr

